



Paris, le 2 décembre 2021

Groupe de travail Plan de formation ministériel

Le 2 décembre 2021

Présents

Pour l'administration :

D.R.H. :

-Yves MATHIS, Sous-directeur du recrutement et de la formation, SDRF et ses collaborateurs

Pour le SANEER :

-Martine FOLTZER, SGA

Représentants de la FASMI :

-Hélène TOURNOIS, UNSA Police
-Pascal BENOLIEL, UATS UNSA

Le SANEER a participé avec sa fédération l'UNSA-FASMI, au groupe de travail relatif à la présentation du Plan Ministériel de Formation 2022. Il s'agit de la déclinaison du Document Ministériel d'Orientation 2021-23 (DMO) qui lui-même découle du Schéma Directeur de la Formation Professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2021-23 - DGAFP.

Pour rappel, les objectifs du DMO sont :

- améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les aspirations professionnelles et personnelles;
- anticiper les besoins futurs et permettre une amélioration constante des compétences des agents;
- concilier au maximum la vie personnelle et professionnelle des agents.

La pandémie a nécessité le maintien d'une jauge pour les formations en présentiel ce qui a évidemment eu pour conséquence de diminuer le nombre de stagiaires.

Le bilan SG/SDRF indique que plus 5 500 agents des SGCD ont bénéficié d'une formation, avec un focus sur la « carte agent », les directeurs-directeurs adjoints-chefs de BRH ont eu des sessions spécifiques. Des formations, des applicatifs RH des Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, Éducation Nationale (application RenoiRH), Transition Écologique ont enrichi le catalogue.

Le cap des 60 000 utilisateurs de la plate-forme FORMI a été atteint, comme cela correspond au périmètre, il devrait être stabilisé. L'activité de la e-formation a augmenté de 30 % et les classes virtuelles ont été suivies par 41 000 stagiaires (contre 17 000 l'année précédente).

En 2022, certaines mallettes pour les SGCD seront refondues. Les Finances Publiques ont déjà labellisés 5 mallettes de la SDRF.

L'effort portera sur les Points d'Accueil Numériques, la résorption du retard des formations gestion-communication de crise, la lutte contre la fraude (CERT, service étrangers). L'ensemble des administrations devra aussi former les agents à la laïcité et à la prévention de la radicalisation.

Une charte de la e-formation vient d'être validée au MI et devrait être présentée aux OS, elle permettra de mutualiser certains modules (management, laïcité, applications). Pour l'avenir, la DGAFP a lancé une nouvelle plate-forme de formation « MENTOR » qui permettrait de partager des modules en interministériel et une convergence technique des 3 plates-formes actuelles.

L'UNSA-SANEER signale, concernant les Inspecteurs et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière qu'il manque dans le document 2 (page5), la formation à l'examen professionnel d'IPCSR de 1ère classe.

L'intitulé du stage / du parcours de formation, page 6, sous la dénomination « catalogue INSERR » est trop large. L'INSERR est un centre de formation qui s'adresse à la fois au secteur public (formations initiales et continues des IPCSR, DPCSR) et au secteur privé (médecins, psychologues, animateurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière, experts automobiles, gestion administrative des CSSR...).

En effet, c'est l'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation initiale et à la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière qui fait autorité dans le cadre de la formation des IPCSR et non pas l'INSERR.

Le maître d'oeuvre est la DSR, l'INSERR le maître d'ouvrage, pour le SANEER, l'intitulé des formations doit apparaître dans le catalogue des offres de formation du plan ministériel de formation 2022 qui est le référentiel au ministère de l'Intérieur.

Le SANEER est surpris de ne pas voir figurer les formations proposées par la DSR vers les agents de la sécurité routière (coordinateurs SR = un par département), chefs des ODSR (un par département) et leurs adjoints (un par département) ainsi que les formations des chargés de mission deux-roues motorisés (un par département). Une convention existe entre la DSR et le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dépendant du ministère de l'Écologie.

Le SANEER demande que ces formations soient répertoriées dans le DMO quand bien même les organismes de formation ne sont pas issus du ministère de l'Intérieur.

Sur les questionnements du SANEER, l'Administration répond que la formation pour l'examen professionnel pour l'accès au grade d'IPCSR 1ère classe sera ajoutée et qu'une vérification sera faite quant aux formations organisées par le CEREMA, dont le ministère n'a pas connaissance

Rédactrice :
Martine FOLTZER



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex

